NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 10 MARS 1887.

# PETITES ANNONCES.

**DEMANDES.**

**On demande**—Une bonne cuisinière pour une petite famille : inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No. 356 rue Marais, encoignure Columbus. 9mars—

**A VENDRE.**

**A vendre**—Le salon de liqueurs connu sous le nom de Richard Exchange, situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—3f

**A VENDRE**—Pour cause de mauvaise santé, une grocerie et café achalandé de bonnes affaires. S'adresser No 111, coin Franklin et Perdido.

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Martha Ann Wyeoff,** femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,608—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles E. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mars—8 12 17

**Succession de F. W. Little.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 19,154—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Ulmer et John C. Spengler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mars—3 8 12

**Succession de James L. Morrison.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,638—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Linda M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

**Succession de Giovanni Messina.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,757—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Dompeto, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 13

**Succession de Mary Mitchell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,707—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Linda M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 13

**Succession de Edward Pilsbury.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,844—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. W. Black, syndic dans la faillite de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 mars—4 9 13

**Edward Pilsbury's Sons valeurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,844—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. W. Black, syndic dans la faillite de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.

**Succession de Louis Gardon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,295—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2mars—2 6 11

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Linda M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15

**Succession de Mary Mitchell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,707—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Linda M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15

**Succession de Ann Cusack.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Rev. P. F. Allen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4mars—4 9 13

**Succession de Mme Margaretha Gaertner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'îlot numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorze du mois de mai 1881, déposé à l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs-Elysées et Villere (anciennement Girod) Robertson (anciennement Saint-Jean Baptiste) et Maigny ; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs-Elysées, entre Villere et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix-huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Braun, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire en cette ville, en date du 21ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5,12

**Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Grande Avenue Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District, le SAMEDI, 19 MARS, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Bellechasse, portant les lots numérotés 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit :

Les lots numérés 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal, le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par I. H. Pike, daté le 13 décembre 1869, et déposé au bureau de J. C. Kerr, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros vingt et six et vingt et trente-neuf qui en font partie, et bornés par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoleon, ayant chacun, en mesure trente pieds sur six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant Edward Dangerfield, qui en assure en cette ville le vingt-six avril 1867. Le dit lot étant connu ou désigné comme lot No 734 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16fév—No 33—2,9,16,22mars.

# AVIS AUX CREANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans. Mme Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll vs ses créanciers—No. 20,367, Division D. Ordre de Cour—La vente à la barre de la pétitionnaire Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll, est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'un tableau des dits créanciers soit convoqué et tenu pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics et leur donner tous pouvoirs, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f en 10

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Geny Bro. et leurs créanciers No 20,362—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geny Bros. composée de Joseph Geny et Jacob Geny, Jr., de cette ville soit et est par le présent, accepte par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'un tableau de dite créancier soit convoqué et tenu pardevant R. H. Downing, Esq. notaire en cette ville, SAMEDI le 19me jour de mars 1887, à 11 heures A.-M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un ou deux syndics et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne soient suspendues, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs Ses Créanciers—No. 19,425—Division E—Ordre de Cour—Qu'une cession des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herod jr., notaire en cette ville, le LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.

Nouvelle-Orléans 8 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député greffier.
4 mars—

# GROS LOT

# $150,000

A L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'agriculture, avec un capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et inscrite dans la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

—POUR—

# UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

—DE—

CLASSE C.

LA COMPAGNIE DE

# LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nile-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000. | $150,000 |
| 1 ... de | 50,000. | 50,000 |
| 1 Lot de | 20,000. | 20,000 |
| 2 Lots de | 10,000. | 20,000 |
| 4 Lots de | 5,000. | 20,000 |
| 20 Lots de | 1,000. | 20,000 |
| 50 Lots de | 500. | 25,000 |
| 100 Lots de | 300. | 30,000 |
| 200 Lots de | 200. | 40,000 |
| 500 Lots de | 100. | 50,000 |

**LOTS D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation | $300. | $30,000 |
| 100 ... | 200. | 20,000 |
| 100 ... | 100. | 10,000 |
| 1000 ... | 50. | 50,000 |
| 2,179 Lots s'élevant à | | $535,000 |

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

**IMPORTANT.**

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, échange de New-York, entraînes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

**M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New-Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et assez pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance le numéro que le sort favorisera. Donc, toute personne sachant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent versé en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

# Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

**Toux persistante guérie.**

"En 1855 je pris un grand rhume de poitrine. Une violente toux en résulta et je passai des longues nuits sans sommeil, défiant constamment par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après mes poumons se dégagèrent, le sommeil, et nécessaire à la réparation, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. Jusqu'à présent cet an, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

**Croup—Ecoutez une Mère.**

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âge de trois ans, fut atteint du croup, et respiration devint si pénible qu'il sembliait prêt de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Juger de ma gratitude? A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

**Bronchites.**

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'ai essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**

Vendu par tous les droguistes.

# ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**D. Negrette, Jr., vs. Christ. Neugebauer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District, le SAMEDI, 19 mars, 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Bellechasse, portant les lots numérés 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit :

Les lots numérés 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal, le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par I. H. Pike, daté le 13 décembre 1869, et déposé au bureau de J. C. Kerr, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros vingt et six et vingt et trente-neuf qui en font partie, et bornés par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoleon, ayant chacun, en mesure trente pieds sur six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant Edward Dangerfield, qui en assure en cette ville le vingt-six avril 1867. Le dit lot étant connu ou désigné comme lot No 734 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8,9avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**William McNamara vs Mme Margaretha Guérin,** exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'îlet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorze du mois de mai 1881, déposé à l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs-Elysées et Villere (anciennement Girod) Robertson (anciennement Saint-Jean Baptiste) et Maigny ; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs-Elysées, entre Villere et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix-huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Braun, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire en cette ville, en date du 21ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Grande Avenue Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District, le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Bellechasse, portant les lots numérés 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit :

Les lots numérés 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal, le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par I. H. Pike, daté le 13 décembre 1869, et déposé au bureau de J. C. Kerr, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros vingt et six et vingt et trente-neuf qui en font partie et bornés par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoleon, ayant chacun, en mesure trente pieds sur six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant Edward Dangerfield, qui en assure en cette ville le vingt-six avril 1867. Le dit lot étant connu ou désigné comme lot No 734 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16fév—No 33—2,9,16,22mars.

# AVIS AUX CREANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans. Mme Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll vs ses créanciers—No. 20,367, Division D. Ordre de Cour—La vente à la barre de la pétitionnaire Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nikoll, est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'un tableau des dits créanciers soit convoqué et tenu pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics et leur donner tous pouvoirs, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f en 10

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Geny Bro. et leurs créanciers No 20,362—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geny Bros. composée de Joseph Geny et Jacob Geny, Jr., de cette ville soit et est par le présent, accepte par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'un tableau de dite créancier soit convoqué et tenu pardevant R. H. Downing, Esq. notaire en cette ville, SAMEDI le 19me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un ou deux syndics et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne soient suspendues, et que James Dowling, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15fév—3f

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs Ses Créanciers—No. 19,425—Division E—Ordre de Cour—Qu'une cession des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herod jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.

Nouvelle-Orléans 8 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député greffier.
4 mars—

**Jas A. Renshaw vs ses créanciers.**

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit accepté pour ses créanciers ; que W. B. Sommerville, Esq. avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents ; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villere, notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars, 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit insolvant, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte :
JAS. D. RANKIN.
23 fév—3f en 30 Députe greffier.

# ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu d'un établissement d'imprimerie et de publication.**

**Joseph Brandner, Agt, vs Creole Printing and Publishing Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,269.—En vertu d'un ordre de vente daté le 8 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux No 80 rue de Chartres, le JEUDI, 10 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu des dits lieux, se composant d'un grand lot de caractères assortis, matériaux et outils d'imprimerie, étagères pour papier, une machine à imprimer, presse-plateau, un rouleau à encre, galées, un coffre-fort, aussi un lot de meubles de bureau de valeur, bibliothèque, divans, etc.

**Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.**

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 mars—9,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une résidence en briques à un étage, couverte en ardoises, dans le Deuxième District. No. 86 rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez. Il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Tonnelier et Bourbon, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une maison résidence en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet, galerie derrière, cour pavée, aussi une bâtisse en briques à deux étages, cuisine, latrines et chambres à bain, avec toutes les améliorations, droits, circonstances et privilèges y attachés.

Ladite bâtisse en briques à deux étages contient, en ordonnance, quatre chambres à coucher, cuisine, latrines et chambres à bain, avec galerie, cour pavée, aussi un puits en bois et hangar en fond, citernes, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le même District et l'îlet que le propriété décrite ci-dessus, et contigus au lot ci-dessus, désignés par les lots 1 et 11 inclusivement et sont occupés par un hangar et un bâtiment en briques à deux étages, mesurant ensemble 32 pieds de face aux rues Tonnelier et Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par l'ancienne ligne de démarcation.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et l'îlet que la propriété décrite ci-dessus, étant dans l'îlet original, portant les lots 1 et 2 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St. Jean les rues Lesseps, Tonnelier et Septième, désignés par les lots numérotés 1 et 2 sur le plan ci-dessus.

Le lot No 1 forme le coin de la rue Septième et St. Jean, et mesure à peu près 30 pieds de face à la rue Septième et 120 pieds de face à la rue Lesseps.

Le lot No 2 mesure 30 pieds de face à la rue Septième et 120 pieds de face à la rue Lesseps.

Les lots No 2 à 8 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 2 à 8 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 9 à 14 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 9 à 14 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 15 à 21 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 15 à 21 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 22 à 28 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 22 à 28 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 29 à 35 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 29 à 35 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 36 à 42 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 36 à 42 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 43 à 49 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 43 à 49 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 50 à 56 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 50 à 56 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds, plus ou moins, ne sont séparés au fond par Arthur de Lesseps.

Les lots 57 à 63 inclusivement, situés à l'angle de la rue Septième et St. Jean, et bornés par les rues Lesseps et Septième, désignés par les lots numérotés 57 à 63 inclusivement, mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur variant de 120 à 184 pieds,